Image not found or type unknown

Succession grands parents en cas de parent décédé

Par **solisi77**, le **09/06/2013** à **17:42**

Bonjour,

Suite au décès de mes deux grands parents maternelles (le dernier étant survenu fin février), je vous contacte pour savoir quelles sont mes droits. Mes grands parents avaient trois enfants, dont ma mère.
Or ma mère est également décédée il y a 3 ans, juste après mon grand père. Elle avait deux frères mais aucun des deux frères n'a à ce jour déclenché la succession (pas de choix ni d'information au notaire), alors que le décès de ma grand mère a eu lieu il y a bientôt 4 mois. Plusieurs personnes nous ont signalé que c'était anormal, et qu'on risquait de payer des suppléments.

Je voudrai donc savoir si en tant que descendant, je suis autorisée à avertir / choisir un notaire pour débuter la succession car aucune démarche n'est faite par mes oncles, malgré plusieurs relances sur les risques de pénalités encourues.

Merci d'avance pour vos retours.

Par **youris**, le **09/06/2013** à **18:33**

bsr,
la succession s'ouvre dès le décès de la personne.
une déclaration de succession doit être faite à l'administration fiscale dans les 6 mois suivant le décès si l'actif de la succession est supérieure à 50000 €.
le recours à un notaire n'est pas obligatoire, toute personne peut remplir ce document qui est téléchargeable sur internet.
s'il existe un bien immobilier, le recours à un notaire est obligatoire pour faire la mutation immobilière et la publicité foncière.
vous êtes héritières de vos grands parents par représentation de votre mère décédée.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés